

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2010**

**Le 3 mai deux mil dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.**

**Etaient présents :**

Mmes : BURET, BURRIAT, CASSAGNE, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL, PEYLIN, RONDELET, SCOLARI ;

Mrs : BERENGER, GAUJOUR, PERRET, PERRIN, MIRALLES, ROUDET, ROUGEMONT, SCHNEIDER, TROUILLOUD.

**Absents :** Monsieur BOIZARD marc donne procuration à Monsieur PERRIN Armand

Secrétaire de séance : Monsieur ROUGEMONT Denis.

Monsieur le Maire ouvre la séance

|                                          |
|------------------------------------------|
| <b>TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISE 2011</b> |
|------------------------------------------|

Monsieur le Maire procède au tirage au sort du jury d'assises 2011. il précise que ce tirage au sort se fait d'après les listes électorales des Communes de St Aupre, St Nicolas de Macherin, Chirens et St Etienne de Crossey. Il faut tirer au sort 15 personnes et le Président du Tribunal n'en retiendra que 5. Ces personnes pourront être appelées à faire partie d'un jury d'assise au cours de l'année 2011

Monsieur le Maire explique que tout d'abord, la commune est tirée au sort puis on procède au tirage au sort sur la liste électorale de la commune désignée et ceci 15 fois de suite.

La commune de St Aupre a été tirée au sort 2 fois

La commune de St Nicolas de Macherin a été tirée au sort 2 fois

La commune de Chirens a été tirée au sort 2 fois

La commune de St Etienne de Crossey a été tirée au sort 9 fois

**SAINT AUPRE**

|              |                                           |                                |
|--------------|-------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>581 :</b> | MORETTO Dominique<br>202 Route du Tilleul | Né le 10/10/1952 à Voiron      |
| <b>462 :</b> | HUBERT Benoit<br>76 chemin des barlières  | Né le 19/08/1978 à Paris 12ème |

**SAINT NICOLAS DE MACHERIN**

|              |                                          |                                       |
|--------------|------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>346 :</b> | GAMBY François<br>585 route des Prairies | Né le 14/04/1951 à Voiron             |
| <b>145 :</b> | CAYER BARRIOZ Richard<br>Pied Barlet     | Né le 13/05/1965 à Pont de Beauvoisin |

**CHIRENS**

|               |                                                                                              |                               |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>719 :</b>  | GIORDANO Isabelle<br>Chemin des Touvières                                                    | Née le 07/08/1980 à Voiron    |
| <b>1172 :</b> | NESTA Amaury<br>1 Lotissement l'arsenal – 192 route du Val d'Ainan<br>98 route des Coquettes | Né le 19/04/1984 à La Tronche |

**SAINT ETIENNE DE CROSSEY****1<sup>er</sup> Bureau**

- |              |                                                                |                                       |
|--------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>344 :</b> | FAGOT Claudine<br>55 chemin du Guillot                         | Née le 24/01/1978 à St Martin d'Hères |
| <b>568 :</b> | LE GOFFIC Hervé<br>Lotissement Le Beau Rivoire                 | Né le 19/07/1963 à Lannion            |
| <b>554 :</b> | LANFREY Annie<br>épouse CARDOSO<br>Lotissement la grande forêt | Née le 30/07/1955 à Voiron            |
| <b>070 :</b> | BELIN Albert<br>Lotissement la grande forêt                    | Né le 17/12/1941 à Romans             |
| <b>493 :</b> | HAMELET Béatrice<br>épouse CROUZY<br>128 route du colombier    | Née le 04/03/1966 à Saint Ouen        |

**2<sup>ème</sup> Bureau**

- |              |                                                        |                                  |
|--------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>771 :</b> | PICTON Gwenael<br>47 allée de la grande Sure           | Né le 18/09/1987 à Voiron        |
| <b>413 :</b> | GINET Jean Michel<br>389 rue du Charrat                | Né le 26/04/1972 à Voiron        |
| <b>659 :</b> | MOULLEC Bertrand<br>1209 route du grand rocher         | Né le 04/05/1948 à Perros Guirec |
| <b>011 :</b> | ALU Roselyne<br>épouse BRIEL<br>42 allée du vieux four | Née le 02/10/1961 à Digne        |

40/2010

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR ERDF DE LA SITUATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE LA COMMUNE**

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant la proposition d'ERDF et l'intérêt de disposer de la situation du réseau électrique de la Commune,  
 Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition gratuitement par ERDF de la situation du réseau électrique de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la situation du réseau électrique de la commune.

41/2010

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR ERDF DE PLANS NUMERISES DU RESEAU ELECTRIQUE DE LA COMMUNE**

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant la proposition d'ERDF et l'intérêt de disposer des éléments de plans des réseaux électriques de la Commune,  
 Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition gratuitement par ERDF de plans numérisés du réseau électrique de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de plans numérisés du réseau électrique

42/2010

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES : "PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE"**

Monsieur Jean-François Gaujour, Maire

Expose :

Afin de démarrer la mise en oeuvre concrète des propositions de mutualisation du groupe de travail mutualisation, la ville de Voiron et le Pays Voironnais se sont engagés dans la constitution de deux groupements d'achat dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- « fournitures administratives et papier »
- « produits et matériels d'entretien et d'hygiène ».

La CAPV sera le coordonnateur pour le premier groupement et la ville de Voiron pour le second.

Ces groupements rassembleront l'ensemble des communes et établissements publics du Pays Voironnais qui souhaitent y adhérer.

L'objectif de ces deux groupements de commandes est d'obtenir des réductions de prix par l'effet quantitatif des commandes passées et de la durée du marché. Mais, ils devront également intégrer une logique de développement durable et des critères environnementaux et sociaux.

La constitution des groupements et leur fonctionnement seront formalisés par deux conventions qui prévoient les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations.

Dans les deux cas, une commission d'appel d'offre spécifique sera mise en place en fonction des seuils qui seront atteints.

Les groupements de commandes prendront fin au terme du marché.

Le coordonnateur assurera l'élaboration du cahier des charges, l'appel à candidature et l'attribution des éléments du marché. Puis, le groupement d'achat n'ayant pas pour vocation à se substituer aux communes dans la gestion du marché, dès son attribution chaque collectivité assurera le suivi et le règlement financier de sa commande avec les fournisseurs.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- D'autoriser la constitution du groupement de commandes : « produits et matériels d'entretien et d'hygiène ».
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser la constitution du groupement de commandes : « produits et matériels d'entretien et d'hygiène ».
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

43/2010

**CONVENTION DE REALISATION DE L'ETAT INITIAL FAUNE FLORE ET MILIEUX NATURELS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE PIC VERT**

Vu l'article L. 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°13/2010 du 16 février 2010 relative à la prescription de la révision du plan d'occupation des sols en vue de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme et définition de la concertation préalable,

Considérant que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme nécessite la réalisation d'un Etat initial Faune Flore et Milieux Naturels,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de confier ce travail de réalisation à l'association le Pic Vert, agréée de protection de la nature dans le Pays Voironnais, experte pour la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques et d'aide à la préservation du patrimoine naturel.

Monsieur le Maire propose que cet état initial intégré au futur PLU de la commune soit réalisé sous la forme d'un inventaire de l'ensemble du territoire communal sur 4 saisons et comprendra :

- une synthèse des espèces présentes avec leur statut réglementaire et biologique à l'aide de la bibliographie existante;
- une enquête auprès de personnes ressources de la commune ;
- une expertise floristique (habitats et espèces) ;
- une expertise faunistique (vertébrés à minima) ;
- une définition à l'échelle communale des corridors biologiques ;
- un inventaire détaillé des points noirs environnementaux (dépôts sauvages, remblais, pollutions, panneaux publicitaires illégaux, poteaux télécom non bouchés) ;
- une cartographie précise des espèces rares ou protégées, des milieux intéressants, des corridors biologiques, des arbres, haies et boisements remarquables pour aider dans l'établissement du zonage ;
- 4 sorties publiques sur le terrain pouvant accueillir les personnes de la commune (élus, techniciens, association de chasse, de pêche, enseignants, habitants...) seront organisées sur les 4 saisons pendant lesquelles se déroulera l'étude ;
- une réunion publique de formation à la démarche d'inventaire participative sera organisée par Le Pic Vert auprès des élus, techniciens, association de chasse, de pêche, enseignants, habitants de la commune, dans le cadre du programme LEADER du Pays Voironnais.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le travail du Pic Vert s'inscrit dans le cadre du projet européen LEADER « Ma Commune durable ». L'association bénéficie donc d'un financement européen pour la réalisation de l'état initial faune flore et milieux naturels. Le coût total de la mission est de 6 600 euros. Le FEADER, organisme européen financeur du programme LEADER apporte un financement de 55% du montant total, soit 3 600 euros. La somme de 3 000 euros reste à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose que la Commune participe au financement des actions, sous la forme d'une subvention, pour un montant de 3000 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention à passer avec l'association le Pic Vert pour la réalisation de l'Etat initial Faune Flore et Milieux Naturels et de l'autoriser à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 15 voix pour et 3 abstentions:

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réalisation de l'Etat initial Faune Flore et Milieux Naturels ;
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6574 par virement de crédits numéro N°01/2010 .

44/2010

|                                         |
|-----------------------------------------|
| <b>VIREMENT DE CREDIT<br/>N°01/2010</b> |
|-----------------------------------------|

Monsieur Jean-François Gaujour, rapporteur,  
Vu la délibération numéro 43/2010, relative à la passation d'une convention de réalisation de l'état initial faune flore et milieux naturels et attribution d'une subvention à l'association le Pic Vert,  
Vu la délibération numéro 31/2010 de vote du budget primitif 2010 ;

Explique

Que le budget primitif du budget principal 2010 a fait l'objet d'un vote en Conseil municipal du 09 avril dernier, qu'il convient de modifier les crédits votés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » afin de prévoir les crédits nécessaires au versement de la subvention à l'association Pic Vert.

Propose

Que les crédits inscrits au budget primitif 2010 soient modifiés ainsi : prélèvement de la somme de 3 000 euros au compte 022 « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement, inscription de cette somme au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

Après avoir entendu et délibéré , le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

45/2010

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION D'ARCHIVAGE AVEC LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS**

L'obligation de conservation des archives qui incombe aux collectivités locales, leur suivi et leur gestion ne constituent pas, dans la majorité des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le recrutement d'un poste d'archiviste à temps plein.

Par délibération du Conseil communautaire du 30 janvier 2007, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais créait donc un poste d'attaché de conservation du patrimoine pour assurer les besoins d'archivage de la Communauté et des communes intéressées.

En application, de l'article L.5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que : « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Une convention conclue entre l'établissement et les communes intéressées fixe alors les modalités de cette mise à disposition. »

La Communauté a donc précisé les conditions d'intervention de ces services, qui seront effectués par l'archiviste du Pays Voironnais.

Suite à l'état des lieux établi lors d'une première visite par l'archiviste de la Communauté d'Agglomération, en 2008, l'archiviste de la Communauté pourra notamment intervenir pour les activités suivantes : conseil, sensibilisation, formation, traitement pratique (tri, classement, préparation des éliminables) des documents et des archives, mise en place d'instruments de recherche, activités dispensées auprès du personnel et des référents archives de la mairie pour faire ensemble et former au traitement pratique de l'archivage réglementaire.

Le remboursement des frais de fonctionnement des interventions de l'archiviste de la Communauté du Pays Voironnais se fera pour la commune sur la base de l'estimation proposée par délibération de la Communauté du Pays Voironnais, en fin d'année N-1. Elle se compose du coût de masse salariale, du véhicule et des frais généraux du service.

La commune s'engage à donner toutes facilités à l'archiviste pour son intervention.

L'intervention est prévue en accord avec la commune, par la procédure suivante : estimation des frais de fonctionnement, calendrier d'intervention, convention, état récapitulatif des interventions réalisées (réajustées au réel), remboursement des frais de fonctionnement par la commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer à cet effet, la convention de mutualisation d'aide à l'archivage entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, dont un projet est joint en annexe, pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 15 voix et 3 abstentions décide :

D'accepter les termes de la convention de mutualisation d'aide à l'archivage entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

D'autoriser le Maire à signer cette convention.

46/2010

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA  
COPROPRIETE « LES TERRASSES DE CROSSEY »**

Vu le règlement de copropriété des Terrasses de Crossey,

Vu que la commune de Saint Etienne de Crossey est propriétaire de locaux commerciaux dans l'immeuble « les Terrasses de Crossey » et que par là, elle doit siéger à l'assemblée générale de la copropriété,

Le Conseil municipal désigne :

Isabelle RONDELET déléguée titulaire

Denis ROUGEMONT délégué suppléant

pour représenter la commune et voter en son nom à l'assemblée générale de la copropriété des « Terrasses de Crossey »

|                    |
|--------------------|
| <b>COMMISSIONS</b> |
|--------------------|

Finances et sports

La prochaine commission se passera directement au complexe sportif pour examiner les différents travaux à faire

Urbanisme

L'audition des bureaux d'étude retenus pour l'élaboration du PLU se fera mardi 4 mai 2010. Madame Rondelet, adjointe à l'urbanisme, donne aux élus le bilan de l'activité du service urbanisme pour l'année 2009 et l'organisation de ce même service pour les mois de mai et juin au cours desquels une personne de ce service sera absente.

Monsieur Berenger Hubert, conseiller municipal représentera la commune, personne associée, à la réunion du PLU de St Nicolas de Macherin.

Travaux

Les travaux des locaux commerciaux se finissent au cours de cette semaine. La réception des travaux se fera lundi 10 mai 2010.

La passerelle au-dessus de la Morge, route de St Nicolas sera posée mercredi 5 mai vers 14 h. la route sera fermée pendant l'installation.

Les travaux rue du Tram ont débutés depuis le début de la semaine précédente.

Vie du village :

Le pot pour les nouveaux arrivants aura lieu vendredi 7 mai à 18 h 30. A ce jour 18 personnes ont répondu et seront présentes.

Les dates de séjour des Polonais ont été modifiées en fonction de la date des élections présidentielles polonaises le 20 juin 2010. Ils arriveront le dimanche 13 juin et repartiront le vendredi 18 juin.

Marie Blanche Monterémal, Adjointe, présente les projets de plaque signalant le jumelage avec Jedlina Zdroj. Afin que le Conseil municipal choisisse le modèle de plaques qui sera installé aux entrées du village.

Scolaire et solidarité intergénérationnelle :

Madame Peylin, Adjointe, expose au Conseil qu'une somme a été votée pour l'acquisition de jeux extérieurs à l'école maternelle. Les institutrices ont choisi des jeux dont le coût est supérieur au budget prévu. Elle signale que la différence sera réglée par la coopérative scolaire.

La classe du CODASE est installée dans la bibliothèque de l'école élémentaire. Un instituteur spécialisé et une éducatrice encadrent les enfants et l'insertion des enfants au sein de l'école se passe au mieux.

A restaurant scolaire, le lave vaisselle doit être changé.

Une exposition sur les abeilles sera installée fin mai à la Mairie.

Des petits investissements pour la crèche ont été demandés par la PMI. Un contrat enfance pour la crèche avec une augmentation de 3 places va être rattaché au contrat enfance de la crèche de Coublevie. La commune de Merlas donne une subvention de 350 euros pour les enfants inscrits à la crèche de Crossey.

Madame Peylin rappelle que tous les appartements à la Varlope sont loués. Les sols ont été décapés et métallisés par une société de nettoyage, elle signale que des tags ont à nouveau été fait sur les murs repeints.

Clôture de la séance à 22 H 30.

Prochain conseil municipal le 07 juin 2010.

Affiché le :